

# RÉ- SOLUTIONS

POUR UN MONDE JUSTE  
ET FRATERNEL

SUPPLÉMENT AU JOURNAL MESSAGES N° 749 FÉVRIER 2021

COMPRENDRE

## SOCIÉTÉS CIVILES : L'ÉTAT D'URGENCE

INNOVER

ALIMENTATION :  
UNE RESTAURATION  
CITOYENNE

EXPLORER

PRISON :  
LA VIE APRÈS LA PEINE



Secours  
Catholique  
Caritas France



GALÉ KIRBAOL / SCDF

## ÉDITORIAL

# SOCIÉTÉS CIVILES EN DANGER

PAR **BENOÎT-XAVIER LORDON**, DIRECTEUR ACTION  
ET PLAIDOYER INTERNATIONAUX

“

IL EST PLUS QUE JAMAIS  
IMPORTANT D'ALERter  
ET D'AGIR CONTRE  
CE QUI CONSTITUE  
UN RÉTRÉCISSEMENT  
DE L'ESPACE RÉSERVÉ  
À LA SOCIÉTÉ CIVILE  
DANS LE MONDE.

”

« **P**lus les mois avancent et plus l'on constate une détérioration des libertés individuelles et collectives dans nos pays. » C'est le cri d'alarme lancé par une cinquantaine de partenaires internationaux à travers une enquête réalisée l'été dernier par les membres de la direction internationale du Secours Catholique-Caritas France. Et pourtant cela fait de nombreuses années que nos équipes appuient, accompagnent, soutiennent des initiatives de la société civile dans des pays où les droits sont menacés : sur le continent africain avec "Tournons la page" qui regroupe plus de 10 coalitions régionales et plus de 200 organisations membres, en Colombie autour du processus de paix dans lequel sont engagés nos partenaires, ou encore en Palestine et ses territoires occupés pour ne citer que trois exemples.

La pandémie et ses crises associées ont en effet souvent conduit à un état d'urgence sanitaire, prétexte comme en Guinée à l'arrestation des défenseurs des droits accusés par les autorités de propager de fausses informations ou de troubler l'ordre public. Le report de nombreuses élections, comme la présidentielle au Tchad ou les législatives en Chine, a empêché l'opposition aux différents pouvoirs en place de se manifester. Ces constats résonnent sans aucun doute avec des réalités vécues et des réflexions menées en Europe et en France. Il est donc plus que jamais important d'alerter et d'agir contre ce qui constitue un rétrécissement de l'espace réservé à la société civile dans le monde. Mais aujourd'hui, quels sont les leviers ?

C'est une question d'échelle : il faut agir au niveau international afin de défendre les Droits de l'homme, comme nous le rappelle Michel Forst, l'ancien rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseurs des Droits de l'homme. Mais aussi agir au niveau national en se faisant le relais, avec nos partenaires, de ces libertés bafouées auprès des institutions et des États dont c'est la responsabilité de les faire respecter. Mais c'est encore et surtout persévérer dans le travail que l'association mène au quotidien avec les communautés pour renforcer le pouvoir d'agir des acteurs de ces sociétés civiles lorsque les libertés sont menacées. Agir ensemble pour aller plus loin ! ■

ENQUÊTE

## ALERTE : DÉFENSEURS DES DROITS EN DANGER

PAR CÉCILE LECLERC-LAURENT

Promouvoir la protection et la mise en œuvre des Droits de l'homme est un droit fondamental. Pourtant, aujourd'hui plus qu'hier, le fait de dénoncer les injustices et les abus de pouvoir met en danger des défenseurs des droits de l'homme, parmi lesquels des partenaires du Secours Catholique, aux quatre coins de la planète. Attaques, harcèlement, détention, assassinats : tout est mis en œuvre pour les réduire au silence. Le quotidien de ces défenseurs des droits est fait de contraintes et de peur. Mais engagés auprès des plus démunis, ils poursuivent malgré tout leur combat. Il est dès lors essentiel de les protéger et de veiller à ce qu'ils soient en mesure d'agir. Quel est le quotidien de ces défenseurs des droits de l'homme et comment les protéger ? Enquête.







ELODIE PERRIOT / SOCF

▲ Noël Bertrand Boundzanga (à gauche) est membre de Tournons la page Gabon (TLP). Il a été la cible de vandalisme chez lui et pense qu'il s'agit d'actes d'intimidation. Régulièrement, les conférences organisées par TLP sont empêchées par les forces de l'ordre.

Il ne compte plus les menaces de mort qu'il a reçues par téléphone. Depuis, il dit vivre comme s'il était en prison : « Je fais attention aux véhicules, au bureau, aux documents qui arrivent de l'extérieur. J'ai peur d'être suivi ou empoisonné, alors je me barricade », témoigne Jean-Claude Katende, avocat et président de l'association africaine des Droits de l'homme en RDC. Sur un autre continent, en Colombie, Ana Luisa Ramirez, défenseur proche de l'ONG Procladé (1), vit elle aussi dans une anxiété permanente : « Défendre le droit à la terre ne plaît pas aux groupes armés, explique-t-elle. Je dois me présenter tous les jours à la police pour me protéger et j'ai un gilet pare-balles. » Au Brésil voisin, Jair Seixas Reis, du Cimi, le conseil indigéniste missionnaire (1), confie : « Je vis dans l'insécurité et je n'ai plus de liberté. Je vis dans une cage. Je ne peux plus aller pêcher ou chasser seul comme avant. » De son côté, Sa Im Meas, de l'ONG Adhoc (1) au Cambodge,

explique : « Je change de moyen de transport tous les jours : en tuktuk, ou à pied, ou en voiture. C'est une manière de me protéger car j'ai reçu des menaces et je ne me sens plus en sécurité. »

Tous vivent dans la peur, sous la menace permanente qui pèse sur eux parce qu'ils ont osé faire la même chose : défendre des droits – politiques, sociaux, économiques ou environnementaux – et des libertés fondamentales. Ils ont beau être théoriquement protégés par la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme adoptée en 1998 (voir encadré), dans les faits ils sont pris pour cible et attaqués. « Ils vivent dans la suspicion et sont en permanence sur le qui-vive. Ils savent que la violence peut s'exercer à tout moment contre eux », déclare Laurent Duarte, référent pour la Protection des partenaires au sein de la Direction internationale du Secours Catholique et coordinateur de Tournons la page (2). « C'est comme si les défenseurs des droits humains avaient une épée de Damoclès au-dessus de leur tête. Ils sont victimes de harcèlement, d'intimidation, d'arrestations arbitraires », énumère Kiné Fatim Diop, chargée des pays d'Afrique de l'Ouest pour Amnesty International.

### Une menace croissante

Cette épée de Damoclès semble peser de plus en plus lourd. « Depuis quelques années, la menace terroriste est l'argument-clé utilisé par les États pour réduire le champ d'action des défenseurs. Aujourd'hui, il est plus difficile d'agir en Afrique qu'auparavant », expose Kiné Fatim Diop, qui précise que des lois contre la cybercriminalité permettent de surveiller les défenseurs. Même constat au Moyen-Orient, où « la lutte antiterroriste a amorcé un virage sécuritaire dans les années 2010 : un prétexte pour faire taire les voix dissidentes », selon Katia Roux, d'Amnesty International. Le système judiciaire est ainsi utilisé à des fins répressives. Et dans des pays comme l'Égypte ou l'Arabie saoudite, des défenseurs disparaissent, souvent emprisonnés et mis au secret. En Asie aussi, on constate une recrudescence des violences à l'égard des

défenseurs des droits de l'homme, qui sont perçus comme des ennemis. « *Des États comme la Chine ou le Vietnam, mais aussi des groupes privés liés à des entreprises, s'en prennent aux défenseurs en les menaçant, les harcelant voire en les assassinant* », déplore Jade Dussart, de l'Acat (3). Les défenseurs des Droits de l'homme y sont arrêtés pour de faux motifs comme l'atteinte à la sécurité nationale, un prétexte pour les réduire au silence. En Amérique latine, on persécute les défenseurs en toute impunité et « *la situation s'est aggravée ces dernières années, estime Anne Boucher, de l'Acat, puisqu'il s'agit du continent où l'on trouve le plus grand nombre d'attaques et d'assassinats* ». Les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires sont fréquentes, et l'on assiste à une collusion entre les États et les paramilitaires. C'est le cas, par exemple, en Colombie. Ainsi, dans le monde entier, tout est fait pour empêcher les défenseurs des droits de s'exprimer. « *Il n'y a plus de respect attaché à la personne des défenseurs des droits humains, comme c'était le cas à une certaine époque. Aujourd'hui, les États sont de plus en plus intolérants face à la prise de parole dissidente* », s'insurge Bruno Vinay-Michon, chargé de projet Protection des défenseurs au sein d'AE-DH (4). Le contexte s'est durci et les chiffres parlent d'eux-mêmes : 156 défenseurs ont été assassinés en 2015 ; ils étaient 321 en 2018 selon Front Line Defenders. Plus récemment, des États, comme le Niger ou la Guinée, ont profité de la crise sanitaire de la Covid-19 pour réduire l'espace civique, interdire les manifestations et même emprisonner des militants. « *La lutte contre le virus a été un prétexte pour réduire au silence les militants pro-démocratie dans ces pays africains. La Covid a été révélatrice de l'absence d'État de droit* », note Laurent Duarte, coordinateur de Tournons la page. Même constat en Israël, où la répression s'est accrue avec la crise sanitaire : « *La crise de la Covid-19, combinée à une période durant laquelle Israël n'avait pas de Parlement en état de fonctionner, a permis au gouvernement de promulguer des décrets d'urgence qui n'étaient soumis à aucun contrôle* »

## ÉCLAIRAGE

En 1998, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté à l'unanimité la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des Droits de l'homme. L'article premier rappelle que « *chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des Droits de l'homme et des libertés fondamentales au niveau national et international* ». L'article 2 établit les obligations des États, qui ont « *la responsabilité et le devoir de protéger, promouvoir et rendre effectifs tous les Droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, notamment en adoptant les mesures nécessaires* ». Ainsi c'est aux États de veiller à ce que les défenseurs des Droits de l'homme mènent à bien leur travail dans un environnement sûr et favorable. La Déclaration des Nations unies est à lire ici :

[bit.ly/2HfBVf4](https://bit.ly/2HfBVf4)

Vingt ans plus tard, en 2018, un plan d'action a été adopté lors du Sommet de Paris : il énonce qu'il est de la responsabilité des États, des entreprises, des institutions financières (...) de « *contribuer à un environnement favorable à la défense des droits humains dans le monde* ».

## QUELQUES CHIFFRES

Selon Front Line Defenders, **321 défenseurs des droits de l'homme ont été tués en 2018** dans 27 pays, dont 126 en Colombie, 48 au Mexique, 39 aux Philippines, 26 au Guatemala, 23 au Brésil, 19 en Inde...

**77 %**  
de ces victimes défendaient le droit à la terre, les droits des populations autochtones et l'environnement.

**AU MOINS 49 %**  
d'entre elles avaient été directement menacées.

**12 %**  
étaient des femmes.



ELUDNEP/PHOTO / SCOF

▲ **Aziza Abdirasulova est directrice au Kirghistan de la fondation Kylym Shamy, qui défend les droits des personnes détenues et apporte de l'aide juridique aux personnes torturées.**

» parlementaire », s'alarme Dana Moss, de l'ONG Physicians Human Rights Israel (PHRI) (1). « Les autorités ont aussi recouru à diverses tactiques pour décourager les manifestations, notamment en utilisant des canons à eau et en mettant des manifestants en détention sans inculpation. » Catalina Garcia Pinilla, en charge d'Israël-Palestine pour le Secours Catholique, déclare pour sa part : « La crise sanitaire a été un prétexte pour rétrécir l'espace d'expression des défenseurs des droits humains. » Le cas de Salah Hamouri est emblématique. Ce défenseur des droits des Palestiniens s'est fait arrêter alors qu'il réalisait un test de détection du coronavirus. Il a été écroué un mois, officiellement pour raisons sanitaires.

### Un sacerdoce

« Je vis avec la peur au ventre. Je suis prudent mais j'ai peur du lendemain. Souvent notre

combat n'est pas compris par nos familles », témoigne Fidèle Mutchungu Mwenebatu de Tournons la page RDC (1). Les familles sont, de fait, devenues un point de pression efficace pour les États ou les entreprises

“

**LA CRISE SANITAIRE A ÉTÉ UN PRÉTEXTE POUR RÉTRÉCIR L'ESPACE D'EXPRESSION DES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME.**

”

afin de contraindre les défenseurs des droits de l'homme à abandonner leur mission. « Même si j'ai besoin de vivre, je me cache, je reste éloigné de ma famille et je n'ai que des contacts sporadiques avec mes enfants pour ne pas

les mettre en danger », confie un militant du Mouvement des sans-terre (1) au Brésil, qui souhaite garder l'anonymat. « Les défenseurs vivent dans la culpabilité par rapport à leurs familles, avec la sensation de ne jamais faire assez. Ils vivent leur travail comme un sacerdoce », observe Diana Kolnikoff, psychologue clinicienne de l'ONG "Traces", partenaire de Tournons la page. « Si je m'occupe de ma protection, je n'aurai pas assez de temps pour les

autres », affirme ainsi Oyub Titiev, du comité d'assistance civique en Russie (1) et militant tchéchène des Droits de l'homme. « *J'ai reçu tellement de menaces que je ne veux pas perdre de temps, ni faire des efforts en les ayant dans l'esprit* », poursuit-il. Ce militant a passé un an et demi en prison, officiellement pour avoir eu du cannabis en sa possession. « *Nous sommes des combattants et nous avons le courage de nous montrer déterminés face aux abus de pouvoir* », estime Carbone Beni, coordinateur de "Filimbi" en RDC, qui a lui aussi passé une année en détention. « *Du moment que la population nous regarde et voit ce qu'on fait, elle est notre bouclier de protection, même si on vit dans la psychose permanente* », explique-t-il. Être là pour les populations : ces mots reviennent sans cesse chez les défenseurs des droits de l'homme, qui n'abandonneraient leur lutte pour rien au monde. « *Même si nous avons peur, même si nous sommes espionnés par la police, même si nous n'avons pas le droit de manifester, nous poursuivons notre combat pour nous assurer que les pauvres de Phnom Penh aient voix au chapitre* », affirme Soeung Saran de l'ONG



ÉLODIE PERRIOT / SCCF

STT (1) qui défend les droits fonciers des plus pauvres dans la capitale cambodgienne. D'où la nécessité, pour le Secours Catholique, de protéger ces défenseurs des droits afin qu'ils fassent entendre les voix des plus démunis et travaillent pour un monde plus juste et plus égalitaire.

### Prévenir les risques

« *Sans ces lanceurs d'alerte, on risque un recul des droits fondamentaux comme le droit de manifester ou la liberté d'expression* », pense

▲ La Russe Olga Abramenko défend les droits des minorités ethniques, notamment ceux des Roms. Elle a dû s'exiler en Belgique à la suite de menaces portées à son encontre.

## FOCUS

### LES DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT PRIS POUR CIBLE

Sur les 321 défenseurs des droits assassinés en 2018, les trois quarts l'ont été pour avoir défendu l'environnement et le respect des terres, aux Philippines, en RDC mais surtout en Amérique latine (Colombie, Brésil, Mexique, Guatemala). De fait, constate Ben Leather, de l'ONG Global Witness, « *on observe une collusion entre gouvernements et entreprises pour imposer des projets économiques commerciaux et faire taire ceux qui disent non* ». L'accroissement des menaces à l'encontre de ces leaders environnementaux se traduit

par la multiplication des assassinats. Car ces militants dérangent en défendant des terres contre l'invasion des industries minières, des exploitations forestières et de l'agrobusiness. « *Le nombre des attaques de leaders communautaires a augmenté depuis l'arrivée de Bolsonaro au pouvoir, et cela va jusqu'à l'occupation illégale des terres et les menaces de mort* », confirme Edina Pitarelli, du Cimi (1) au Brésil. Les militants autochtones qui défendent leur droit de vivre sur leurs terres ancestrales sont particulièrement

pris pour cible en Amazonie. « *On nous a menacés : "Si vous publiez votre rapport, il y va de votre vie."* En effet, on avait établi un rapport sur la négociation des contrats miniers », relate Henri Muhiya, de la Commission épiscopale pour les ressources naturelles en RDC (1). Protéger ces défenseurs environnementaux devient pourtant vital à l'heure des changements climatiques. « *Ils sont en première ligne parce qu'ils luttent pour la préservation des écosystèmes. Il est urgent de les protéger* », conclut Ben Leather. ■

# COMPRENDRE

» Bruno Vinay-Michon, d'AEDH. Rappelons d'ailleurs que de nombreux droits (droit du travail, droits des femmes, respect des minorités LGBT...) ont été acquis grâce à ces défenseurs des Droits de l'homme qui sont de véritables poils à gratter des démocraties. « Sans les défenseurs des droits humains, on serait en dictature. Ils sont des vigies qui surveillent et accompagnent l'État dans la

mise en place de politiques justes », poursuit Mathieu Pourchier, chargé de la protection des membres de Tournons la page. Leur protection passe avant toute chose par une action préventive : le Secours Catholique conseille à ses partenaires de faire attention à leurs bureaux et à leurs déplacements. L'association les met par ailleurs en relation avec des avocats pour prévenir d'éventuelles arrestations. Enfin, elle insiste sur la sécurité numérique de ces militants : sécuriser les ordinateurs et les mots de passe, cryp-

ter les messages, faire attention à l'usage des réseaux sociaux... « Nous nous proté-

geons contre des attaques et notamment contre le harcèlement en renforçant notre cybersécurité avec le soutien du Secours Catholique », explique Dana Moss, de Physicians Human Rights Israel. « Outre la sécurité digitale, nous veillons aussi à prévenir nos collègues quand nous sommes rentrés



**LES DÉFENSEURS  
DES DROITS DE L'HOMME  
SONT DE VÉRITABLES POILS  
À GRATTER  
DES DÉMOCRATIES.**



chez nous, à changer nos emplois du temps, et surtout à être en lien avec d'autres ONG de confiance », précise Soeung Saran, de STT au Cambodge. « Les menaces ne sont jamais les mêmes, donc les moyens de protection doivent évoluer sans cesse. Il y a toujours des éventualités auxquelles on n'avait pas pensé et il faudra alors réagir vite », poursuit Mathieu Pourchier. D'où la nécessité d'accompagner aussi les défenseurs des droits de l'homme sur le plan psychologique. Tournons la page collabore avec l'ONG Traces – qui travaille sur les traumatismes psychiques liés à la violence politique – pour aider les militants à prendre de la distance par rapport à ce qu'ils vivent et à se déconnecter de leur travail.

## Une diplomatie réactive

Au-delà de la protection préventive, le Secours Catholique et les autres associations partenaires mènent en particulier une "protection réactive", à savoir un travail de plaidoyer et de médiatisation poussé en cas d'atteinte à l'un de leurs partenaires. L'idée est de créer une sorte de bouclier autour du défenseur des droits en rappelant aux États leur devoir de protection. Pour cela, le Secours Catholique travaille étroitement avec d'autres ONG de défense des droits de l'homme. « Nous faisons en sorte que la pression internationale publique envoie un signal fort aux autorités pour leur dire que le monde regarde et qu'elles ne peuvent pas agir en toute impunité », explique Katia Roux d'Amnesty International. Sur le terrain, les mi-

▼ **Mohammed Mostafa Fararjeh** travaille à TAM (Women Media and Development) en Palestine. L'ONG est souvent confrontée à des menaces de mort ou de viols et des insultes sur les réseaux sociaux.



ELODIE PERRIOT / SCCC



XAVIER SCHWIBEL / SCOF

litants des droits de l'homme reconnaissent que ce travail de plaidoyer international porte ses fruits. « *Je joue la coopération avec les autorités et je m'appuie sur les partenaires internationaux pour rendre mon combat plus visible* », précise Lievin Ngondji Ongombe, militant pour l'abolition de la peine de mort de l'association Culture pour la paix et la justice en RDC. « *Ma réputation internationale me protège un peu* », observe l'avocat congolais Jean-Claude Katende. « *Les prises de position médiatisées des partenaires ont aidé à réduire les menaces à mon encontre.* » Lina Marcela Monoz, de l'ONG Procladé en Colombie, exprime une opinion similaire : « *Le fait que nous dénoncions les crimes en tant que membre d'une plateforme collective nous aide* », dit-elle. Ainsi, chaque fois qu'un défenseur des droits de l'homme est mis en danger dans le cadre des accords de paix en Colombie, le réseau France Colombie solidarité auquel appartient le Secours Catholique se mobilise et fait entendre sa voix. Il en est de même pour la plateforme des ONG françaises pour la Palestine, qui alerte sur les attaques contre les opposants à la politique d'occupation menée par le gouvernement israélien.

« *Malheureusement, le soutien de la diplomatie occidentale aux défenseurs des droits humains locaux à l'étranger recule* », déplore Jade Dussart, de l'Acat. Les ONG tentent de "rebooster" la France sur sa diplomatie des droits de l'homme, afin de protéger les défenseurs des droits dans le monde. En attendant, le Secours Catholique accompagne ses partenaires du mieux qu'il peut, en alertant les autorités françaises sur la situation de défenseurs des droits de l'homme à l'autre bout du monde pour leur permettre de poursuivre leur combat. « *Ce qui me sauve* », conclut Inna, militante pour les droits des femmes en Tchétchénie, qui souhaite garder l'anonymat, « *c'est que je donne mais je reçois beaucoup en échange : voir qu'une femme échappe à la violence avec ses enfants me comble et me donne la force de continuer.* » Le combat pour les droits de l'homme est toute leur vie. Et ils méritent qu'on les protège. ■

▲ **Jorgen Acosta est un leader communautaire à Teorama en Colombie. Il redoute les assassinats d'autres leaders : « C'est comme un nuage gris qui s'approche, confie-t-il, tu te dis que la pluie ne va pas tarder à te toucher ».**

(1) Partenaires du Secours Catholique.

(2) Tournons la page est une coalition d'ONG soutenue par le Secours Catholique, qui lutte pour la démocratie en Afrique.

(3) Action des chrétiens pour l'abolition de la torture.

(4) Agir ensemble pour les droits humains.

## L'ENTRETIEN

### « LE MEILLEUR OUTIL DE PROTECTION, C'EST LA SOLIDARITÉ »

Pourquoi les défenseurs des droits de l'homme sont-ils de plus en plus menacés ? Et comment les protéger au mieux ? Quels outils internationaux sont à leur disposition ? Entretien avec Michel Forst, ancien rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme.

PROPOS RECUEILLIS PAR **ABBAS ABDOULAZIZ**  
ET **CÉCILE LECLERC-LAURENT**

## PARCOURS

### MICHEL FORST

#### 2005-2016

Secrétaire général de la Commission nationale consultative des droits de l'homme

#### 2012-2013

Président du comité de coordination des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations unies

#### 2014-2020

Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme

### ABBAS ABDOULAZIZ

#### 2016

Membre de Tournons la page Niger

#### 2017

Marche contre la loi de finances puis arrestation

#### 2018

Exil en France puis réfugié.

**Cécile Leclerc-Laurent** : Diriez-vous qu'aujourd'hui les défenseurs des Droits de l'homme sont de plus en plus menacés dans le monde ? Et comment l'expliquer ?

**Michel Forst** : Le constat est clair : la situation est de plus en plus critique pour les défenseurs. Ceux qui sont les plus à risque et les plus menacés sont d'abord les défenseurs de l'environnement et des peuples autochtones, qui sont victimes des États mais également des entreprises. C'est quelque chose qui apparaît de plus en plus sur la scène internationale. En fonction des pays, on a une deuxième catégorie de défenseurs qui sont particulièrement à risque : les journalistes au sens large, y compris les blogueurs privés.

Ce qui est également nouveau et qui explique l'accroissement des menaces est le fait que dorénavant, plus rien ne reste confidentiel ou secret. L'émergence des technologies nouvelles, notamment les réseaux sociaux et les téléphones portables, font que ce qui, par le passé, était caché, est maintenant porté à la connaissance du grand public. Aujourd'hui, les exactions qui étaient auparavant couvertes par le

silence sont visibles et deviennent de plus en plus un outil d'alerte de la communauté internationale.

**C.L.-L.** : Quelles sont les menaces auxquelles les défenseurs des Droits de l'homme font face ?

**M.F.** : Les menaces varient selon les pays. En premier lieu, le droit à la vie est menacé : les meurtres et les assassinats politiques touchent notamment les défenseurs de l'environnement. On n'hésite pas à l'heure actuelle à exécuter sommairement ceux qui dénoncent les collusions avec les pouvoirs publics ou encore le fait que les entreprises agissent sans se soucier du mal qu'elles font aux populations locales. Malheureusement, malgré tous les moyens de protection qui existent sur le plan international – et ils sont



CHRISTOPHE HARGOUES / SCOP



nombreux –, quand une entreprise ou un gouvernement a décidé de supprimer quelqu'un, il est très difficile de protéger cette personne. Ensuite, on a des campagnes de stigmatisation et de diffamation dans tous les pays, lancées par les autorités en collusion avec les médias locaux. Ces campagnes de dénigrement systématique présentent les défenseurs comme des opposants politiques ou comme des activistes dangereux pour le gouvernement, liés au terrorisme ou aux mafias, alors que ce ne sont que de simples citoyens qui exercent leur droit à la liberté d'expression et de manifestation. Ces campagnes de dénigrement, qui utilisent tous les moyens possibles, sont très dangereuses parce qu'elles changent l'image que les défenseurs peuvent

avoir dans l'opinion publique. Enfin il y a toute la panoplie des outils de répression, comme les arrestations arbitraires ou les utilisations de la loi à des fins détournées pour

“

**LE DROIT À LA VIE  
EST MENACÉ : LES MEURTRES  
TOUCHENT NOTAMMENT  
LES DÉFENSEURS  
DE L'ENVIRONNEMENT.**

”

traduire en justice les défenseurs, parfois les museler, ou les menacer de faire l'objet d'une procédure d'enquête. Et cela est valable pour tous les pays, y compris pour les plus démocratiques en Europe de l'Ouest.

**Abbas Abdoulaziz :** Quels sont les garde-fous qui permettent aux défenseurs des Droits de l'homme de jouer leur rôle dans le monde ?

**M.F. :** Il existe des garde-fous institutionnels : les défenseurs ont la possibilité de faire appel aux instances de protection de la communauté internationale. Il existe des dispositifs, notamment aux Nations unies, ou en Afrique auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, en Amérique auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, en Europe également auprès du Conseil de l'Europe. L'ensemble de ces dispositifs est parfois plus ou moins effectif. Par exemple, la Commission africaine ne joue pas pleinement son rôle. La vraie difficulté est que ces organisations régionales et internationales >>>

# COMPRENDRE



CHRISTOPHE HARGOUES / SCOF

» sont des organes interétatiques qui n'ont pas de pouvoir de sanction direct et qui ne sont pas assez efficaces pour empêcher les gouvernements de continuer cette vague de répression à l'encontre des défenseurs.

**A.A. :** Justement, la diplomatie peut-elle empêcher certains États ou acteurs économiques de faire obstacle aux défenseurs ?

**M.F. :** Oui, heureusement. En particulier, l'Union européenne ou des pays européens non membres de l'Union européenne ont adopté des dispositifs comme ces fameuses Lignes directrices de l'UE sur les défenseurs des Droits de l'homme, qui font obligation à toutes les ambassades européennes de porter secours et assistance aux défenseurs, ce qu'elles font parfois de manière très efficace. Les ambassades peuvent ainsi exfiltrer ces défenseurs avec des moyens importants pour les mettre à l'abri. Elles ont également la possibilité de faire pression sur les États dès lors que les Parlements commencent à discuter des lois répressives qui visent à empêcher les défenseurs

d'exercer leur mission légitime. Mais c'est une diplomatie souvent silencieuse, rarement offensive, qui a montré parfois ses limites. Cependant je connais des centaines de cas dans lesquels cette diplomatie a permis de sauver des vies en exfiltrant des défenseurs.

**A.A. :** Je voudrais citer le cas du Niger, où des membres de Tournons la page ont été arrêtés. Il a fallu que quatre sénateurs des États-Unis écrivent au gouvernement nigérien pour le menacer de couper les financements...

**M.F. :** Ce moyen est utilisé par un certain nombre d'États. L'idée est de menacer des membres de Parlements ou de gouvernements de sanctions économiques ou individuelles. Ces menaces sont parfois suivies de sanctions effectives, financières et économiques, qui portent leurs fruits. Mais tout cela est limité par la géopolitique qui fait que souvent les États sont protégés contre ces sanctions économiques parce qu'il existe avec eux des accords commerciaux. Et on voit apparaître le géant chinois

qui utilise beaucoup cette menace de dissuasion en disant : « Si vous rompez la coopération avec l'Union européenne, nous sommes là pour la remplacer. » La Chine joue un rôle influent d'acteur économique et cela change la donne sur le plan de la diplomatie des Droits de l'homme.

**C.L.-L. :** Peut-on dire que la diplomatie occidentale, aujourd'hui, recule sur le sujet des défenseurs des Droits de l'homme ?

**M.F. :** Je ne dirais pas cela. Je pense au contraire que la diplomatie des pays de l'Union européenne, ou proches de l'UE comme la Norvège ou la Suisse, n'a pas reculé mais au contraire permis d'apporter une aide et un soutien aux défenseurs. Bien sûr, il y a des limites. Des défenseurs sont, par exemple, encore en danger dans des pays du Golfe, des pays asiatiques ou africains dès lors qu'ils défendent des sujets qui font polémique. Ainsi les défenseurs des droits des personnes LGBTI ou des minorités ethniques sont parfois plus en danger parce que les États occidentaux hésitent à intervenir dans ces domaines, de peur qu'on ne les accuse de porter des valeurs occidentales dans ces pays. Beaucoup a été fait – pas assez encore, car on pourrait aller plus loin, mais j'estime que des progrès manifestes ont été réalisés en partie grâce à l'action de l'Union européenne.

**C.L.-L. :** Vous l'avez évoqué tout à l'heure : peut-on dire que dans les pays occidentaux également, on empêche les défenseurs des Droits de l'homme de militer ?

**M.F. :** J'irai même jusqu'à dire qu'ils y sont aussi menacés. J'ai fait plusieurs missions officielles dans

des pays de l'UE. En Hongrie, par exemple, la liberté d'association, de manifestation, la question des droits sexuels et reproductifs sont remises en cause par le gouvernement et parfois de manière brutale. C'est également le cas en Pologne ou en République tchèque. On peut dire que, y compris en Europe occidentale, les défenseurs sont parfois aussi victimes de menaces ou d'attaques. Je pense aux défenseurs des droits des migrants, par exemple en Italie, en Espagne, en France. On voit ces défenseurs parfois traduits devant la justice.

**C.L.-L.** : Le fait que les défenseurs soient menacés aussi dans les pays occidentaux a-t-il une influence sur la diplomatie occidentale ?

**M.F.** : Le grand danger, selon moi, c'est que les gouvernements qui percevaient les États de l'UE comme des pays de liberté ont tendance à se dire : « *Si la France se permet de faire ce genre de chose, pourquoi est-ce que chez nous on ne suivrait pas son exemple ?* » Les menaces qui pèsent sur la liberté dans les pays de l'UE peuvent être source d'inspiration pour d'autres pays. Cet impératif de

cohérence entre la diplomatie interne et la diplomatie externe est un sujet de préoccupation pour beaucoup d'observateurs.

**A.A.** : L'un des problèmes, pour les défenseurs des Droits de l'homme, est d'être bien informés sur les procédures qui existent au niveau international pour se signaler. Comment leur faire connaître ces recours ?

“  
DANS LES PAYS  
OCCIDENTAUX AUSSI  
LES DÉFENSEURS  
DES DROITS DE L'HOMME  
SONT MENACÉS.  
”

**M.F.** : Mon mandat a été très actif. De l'information et des outils ont été envoyés, permettant à chacun de comprendre comment ça marche. J'essaie également de pousser à l'adoption d'un mécanisme : celui du vote par les États de lois nationales sur la protection des défenseurs qui définissent ce qu'est un défenseur. En adoptant dans un pays une loi nationale sur ce sujet, on reconnaît d'abord

le statut de défenseur, sa légitimité et on lui assure une protection internationale. Il faut aussi mieux utiliser et donc renforcer les Commissions nationales des droits de l'homme. Elles pourraient jouer un rôle, si effectivement elles étaient conformes aux principes de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs, et donc indépendantes de l'État. Mais dans beaucoup de pays, la Commission nationale des droits de l'homme est en fait entre les mains du gouvernement.

**C.L.-L.** Êtes-vous confiant dans ces possibilités qu'ont les défenseurs de se protéger en utilisant ces garde-fous ?

**M.F.** : Oui, car je constate que ces mécanismes sont de plus en plus connus. Pendant longtemps ils n'ont pas été utilisés faute d'une information suffisante. Désormais, les organisations de défense des Droits de l'homme sont de mieux en mieux structurées et outillées pour actionner les mécanismes de protection. Je pense à la création de coalitions nationales ou régionales de défenseurs qui a permis l'émergence d'une prise de conscience de leur possibilité d'accéder aux mécanismes de protection internationale. Il existe par exemple des réseaux de femmes défenseurs, des réseaux travaillant sur les entreprises et les droits humains, ou encore des réseaux de défenseurs travaillant sur les populations autochtones. Pour moi, le meilleur outil de protection est la solidarité. Quand un défenseur se sent en danger, il doit savoir qu'il peut appeler ses collègues de sa localité, puis faire appel au réseau national et international, et ensuite aux Nations unies : c'est une chaîne d'intervention qui permet d'exercer une pression efficace sur les gouvernements. ■



CHRISTOPHE HARGOUËS / SCOF

# EN FRANCE, DES DÉFENSEURS DES DROITS EMPÊCHÉS DE MILITER

« Défendre les droits humains est devenu en France une activité qui peut présenter des risques » : voici le cri d'alarme émis dans une tribune en 2019 par une trentaine d'associations, parmi lesquelles le Secours Catholique. En France aussi, il devient en effet plus difficile de défendre des droits. Un exemple avec les défenseurs des droits des migrants.

PAR **CÉCILE LECLERC-LAURENT**

**C**ela a été la goutte d'eau de trop. En septembre dernier, un arrêté – renouvelé depuis – a interdit les distributions alimentaires aux personnes migrantes dans la ville de Calais. Les bénévoles qui accompagnent ces exilés se sont donc vu verbaliser pour avoir distribué des repas à des personnes qui avaient faim. « Plus qu'à une logique d'intimidation, on assiste à une logique d'entrave », s'insurge Juliette

Delaplace, chargée de mission Personnes exilées sur le littoral Nord pour le Secours Catholique. Et elle cite les contrôles répétés de la police, les verbalisations pour non-détention de la bonne attestation de déplacement dans le cadre du confinement, ou encore le dépôt, en 2017, de bennes de gravats devant le local du Secours Catholique pour empêcher que les migrants aient accès aux douches. Pour résumer : tout un tas de prétextes ou d'actes pour mettre

## AVIS D'ACTEUR

**LAURENT DUARTE**, CHARGÉ DE LIAISON PROTECTION DES PARTENAIRES POUR LE SECOURS CATHOLIQUE

## UNE CRIMINALISATION CROISSANTE DES DÉFENSEURS



Le constat que nous faisons avec d'autres associations est celui d'une régression de la démocratie partout dans le monde, et cela s'accompagne d'une criminalisation des défenseurs des Droits de l'homme aussi bien dans les pays du Sud que dans ceux du Nord. En France aussi, ceux qui accompagnent les migrants ou qui défendent l'environnement sont empêchés de manifester, arrêtés par la police. La question particu-

lière des droits numériques se pose aussi bien chez nous que dans des pays autoritaires : aujourd'hui, des défenseurs des Droits de l'homme sont inquiétés pour leurs prises de position sur des réseaux sociaux.

Les conséquences de cette criminalisation sont qu'en Europe aussi, des fonds d'urgence sont en train d'être créés, comme il en existe en Afrique, par exemple. Ces fonds d'urgence constitués par des ONG servent à renforcer les liens avec des avocats pour mieux protéger et défendre les militants. Clairement, les contre-pouvoirs sont en train de s'éroder. Ainsi,

même les avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme ne parviennent pas à infléchir les choix des décideurs politiques. Le dernier exemple en date est celui de la loi sur la sécurité globale. Il faut donc faire du plaidoyer pour renforcer les contre-pouvoirs et remporter des batailles législatives et judiciaires. Car même si la criminalisation des défenseurs des Droits de l'homme n'est pas encore en France du même niveau que dans les pays d'Amérique latine, d'Asie ou d'Afrique, ils sont de plus en plus empêchés de militer et de s'exprimer. ■



## DES OUTILS POUR COMPRENDRE

### À LIRE



**Le Manuel de protection pour les défenseurs des droits humains** (publié par Front Line, la fondation internationale pour la protection des défenseurs des droits humains)

### SUR LE WEB

#### RAPPORTS DISPONIBLES SUR INTERNET :

« **Défenseurs des droits humains menacés, un espace de plus en plus restreint pour la société civile** », par Amnesty International

[bit.ly/2INEezy](http://bit.ly/2INEezy)

« **Attaques mortelles mais évitables, homicides et disparitions forcées à l'encontre des personnes qui défendent les droits humains** », par Amnesty International

[bit.ly/3jIjOe3](http://bit.ly/3jIjOe3)

« **Workbook on Security, Practical Steps for Human Rights Defenders at Risk** », par Front Line Defenders

[bit.ly/3ofYJoP](http://bit.ly/3ofYJoP)

« **Digital Security and Privacy for Human Rights Defenders** », par Front Line Defenders

[bit.ly/3klMjti](http://bit.ly/3klMjti)

« **Enemies of the State ? How Governments and Business Silence Land and Environmental Defenders, July 2019** », par Global Witness

[bit.ly/2HmMQgg](http://bit.ly/2HmMQgg)

« **Maintien de l'ordre, à quel prix ?** » par l'Acat

[bit.ly/3jkh4xw](http://bit.ly/3jkh4xw)

#### SITES DE COLLECTIFS DONT FAIT PARTIE LE SECOURS CATHOLIQUE :

Réseau France-Colombie

[www.reseaucolombie.ecoledelapaix.org](http://www.reseaucolombie.ecoledelapaix.org)

Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

[www.plateforme-palestine.org](http://www.plateforme-palestine.org)

Tournons la page

[www.tournonslapage.com](http://www.tournonslapage.com)

Coalition solidarité Brésil, avec sa campagne « *Le Brésil résiste, lutter n'est pas un crime* »

[www.lebresilresiste.org](http://www.lebresilresiste.org)

des bâtons dans les roues des défenseurs des droits des migrants. « *Ce contrôle incessant des forces de l'ordre est pernicieux. L'État et la mairie instaurent un climat pesant pour décourager les militants de remplir leur mission* », constate Juliette Delaplace. Les poursuites judiciaires se sont également multipliées à l'encontre de ces militants, notamment pour avoir aidé des migrants à la frontière franco-italienne. Pourtant, tout cela est contraire à une décision rendue par le Conseil constitutionnel en juillet 2018, selon laquelle le fait d'apporter une aide à des personnes dans le besoin est protégé par la Constitution. Une décision qui était censée mettre fin au délit de solidarité... C'est pourquoi le Secours Catholique conteste actuellement l'arrêté de Calais devant le Conseil d'État.

#### Répression

Les militants écologistes aussi sont dans le collimateur des forces de l'ordre. Leurs *sit-in* sont souvent aspergés de gaz lacrymogènes. « *On constate un écart entre le discours qui défend l'écologie et la protection du climat, et la réalité : les forces de police utilisent des gaz contre des militants environnementaux pacifistes* », déplore Bénédicte Jeannerod, directrice France d'Human Rights Watch. De manière générale, des manifestations pacifiques sont de plus en plus souvent réprimées de manière disproportionnée avec, par exemple, l'usage de projectiles en caoutchouc ou de grenades lacrymogènes. Dès lors, comment défendre les défenseurs des Droits de l'homme à l'international quand ceux-ci sont aussi empêchés de militer sur le territoire français ? « *La parole de la France perd de sa crédibilité lorsque, dans sa diplomatie comme sur son territoire national, la défense des droits varie selon les intérêts économiques, stratégiques ou encore les enjeux sécuritaires* », concluent les 32 signataires (dont le Secours Catholique) de la tribune « *Défendre les droits humains est devenu en France une activité qui peut présenter des risques* ». En France aussi, il est temps de garantir un environnement favorable aux défenseurs des Droits de l'homme, comme le stipule la déclaration des Nations unies les concernant adoptée en 1998. ■